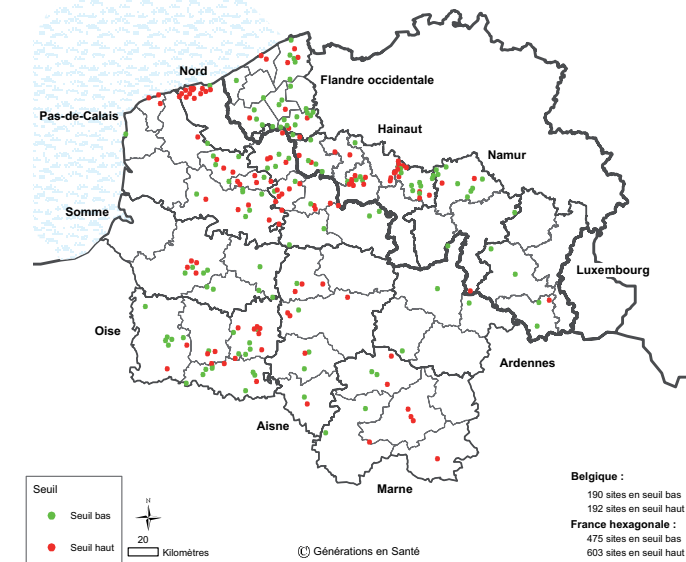


● **Les risques technologiques**

Carte 3 - Sites classés Seveso selon leur niveau de risque et installations nucléaires situées dans la zone Interreg ou à proximité de celle-ci, 2012



F - Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
B - SPF

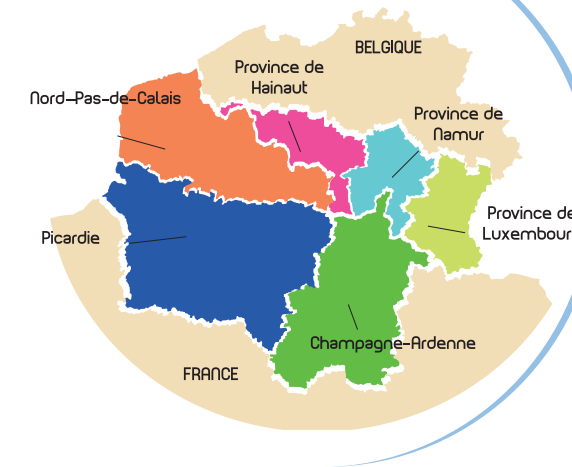
En 1982, suite à un rejet de dioxine sur la commune italienne de Seveso six ans auparavant, une directive européenne éponyme a été publiée afin de prévenir des accidents industriels majeurs. Ainsi, chaque État membre de l'Union européenne doit désormais recenser l'ensemble des établissements à risques, tout en indiquant les substances dangereuses présentes sur le site. Les établissements sont classés Seveso selon les produits qu'ils détiennent et leurs quantités. Une distinction existe en fonction de la dangerosité du site puisqu'il peut être répertorié comme « Seveso seuil haut » ou « Seveso seuil bas ».

La zone étudiée compte 207 établissements Seveso (99 en seuil bas et 108 en seuil haut) et 7 installations nucléaires situées à l'intérieur de ses frontières ou à proximité de celles-ci. La répartition des sites classés Seveso n'est pas équilibrée. En effet, les sites sont très présents sur la moitié nord et chevauchent la frontière franco-belge (axe industriel). On en compte notamment 20 dans l'arrondissement de Charleroi et 16 dans celui de Dunkerque

On retrouve également sur cet axe industriel une centrale nucléaire à Gravelines et une à Chooz et deux autres installations nucléaires à Maubeuge et Fleurus.

Il faut remarquer que les installations nucléaires et sites Seveso sont davantage présents dans les arrondissements qui présentent une forte densité de population et une plus grande concentration d'entreprises.

La santé environnementale en transfrontalier



Sommaire

- L'influence de l'environnement sur la santé des individus 1
- La concentration de radon dans l'habitation 1
- Le saturnisme 2
- La qualité de l'eau de distribution 2
- La qualité des sites d'eau de baignade 2
- Les concentrations de PM10 dans l'air 3
- Les maladies respiratoires 3
- Les zoonoses 3
- Les risques technologiques 4

Le programme Générations en santé (Interreg IV) porte sur l'observation et la promotion de la santé, du bien-être et de la qualité de vie. Le Tableau de bord transfrontalier de la santé aborde les thèmes suivants : Santé des seniors, Cancers, Maladies cardiovasculaires, Inégalités sociales de santé, Santé au travail et Santé environnement. Ce document reprend les points essentiels du chapitre « Santé environnement » disponible sur le site internet : www.generationsensante.eu.

Le territoire étudié inclut les départements français de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme et les provinces belges de Hainaut, de Namur et de Luxembourg. Les données de la Flandre occidentale, frontalière du département du Nord, sont parfois incluses à titre de comparaison.

● **L'influence de l'environnement sur la santé des individus**

Pour l'OMS, « la santé environnementale [...] comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures ». L'OMS estime que « 24 % de la charge morbide (années de vie en bonne santé perdues) et 23 % de tous les décès (mortalité prématurée) sont imputables aux facteurs environnementaux ». Pour l'OCDE, le fardeau environnemental de la maladie serait compris entre 2 et 5 % pour les pays à hauts revenus, et entre 8 et 13 % pour les pays hors OCDE.

● **La concentration de radon dans l'habitation**

Bien que peu connu de la population - 61,9 % des enquêtés du Baromètre santé environnement 2007 n'ont jamais entendu parler du radon dans les habitations - le radon représente la deuxième cause de cancer du poumon dans de nombreux pays, se situant largement après la consommation active de tabac mais avant le tabagisme passif. L'exposition au radon domestique est à l'origine d'environ 2 % de tous les décès attribuables au cancer en Europe. Depuis 2009, l'OMS recommande que le seuil de référence dans les habitations ne dépasse pas 100 Bq/m³. En France, trente et un départements sont considérés à risque concernant le radon dans les lieux ouverts au public et les lieux de travail, et font l'objet de campagnes de contrôle régulières. Cependant, aucun d'entre eux ne se situe sur la zone étudiée. La campagne de dépistage du radon dans les habitations a mesuré des concentrations moyennes d'environ 40 Bq/m³ dans la plupart des départements de la zone étudiée française. Seuls deux départements ont une concentration moyenne plus élevée : l'Aisne (62 Bq/m³) et les Ardennes (95 Bq/m³). Quatre arrondissements sont classés à risque dans la partie belge de la zone étudiée : Bastogne, Neufchâteau, Dinant et Marche-en-Famenne. En effet, leur moyenne annuelle de concentration en radon dépasse le seuil d'intervention radon (400 Bq/m³) dans plus de 5 % des habitations mesurées. Les provinces les plus à risque sont donc celles de Luxembourg et de Namur.

Rédaction : Lucile Hider - Alice Balfroid - Marie Thys

Contact :
Observatoire régional de la santé et du social en Picardie
3, rue des Louvels - 80000 Amiens (France)
Tél. : +33 (0)3 22 95 82 63 - Fax : + 33 (0)3 22 82 77 41
info@or2s.fr
http://www.or2s.fr

Cellule Observation de la Santé, du Social et du Logement
de la Province de Namur
Rue Martine Bourtonbourt, 2 - 5000 Namur (Belgique)
Tél. : +32 (0)81 77 53 67
secretariat.observation@province.namur.be
http://www.province.namur.be/

Retrouvez l'intégralité du chapitre consacré à la santé environnementale, les méthodes utilisées et les références scientifiques sur notre site Internet : www.generationsensante.eu

9 partenaires franco-belges



Partenaires associés



Visitez notre site Internet

www.generationsensante.eu

Pour de plus amples informations sur Interreg, visitez le site Internet

www.interreg-fwvl.eu

Avec le soutien



Pour tous contacts ou renseignements complémentaires :
info@generationsensante.eu



● **Le saturnisme**

Le saturnisme est une pathologie correspondant à une intoxication au plomb qui est considérée « comme une maladie directement liée aux conditions de vie et d’habitat, [...] sa principale source d’exposition » étant « la peinture à la céruse présente dans les locaux anciens ». Les autres sources d’exposition sont liées à la vétusté des habitations et à la présence de plomb dans le sol, les poussières, les canalisations et l’eau. Le plomb peut avoir des effets biologiques ou toxiques sur l’organisme.

De 2008 à 2010, 130 enfants de moins de 18 ans ont été atteints de saturnisme sur la zone française étudiée. Parmi ceux-ci, plus de la moitié ont été intoxiqués par le lieu d’habitation (54,6 %). Cette maladie semble être plus présente dans la région du Nord - Pas-de-Calais, 119 cas en trois ans, contre 13 en Champagne-Ardenne et 3 en Picardie.

En Belgique, le saturnisme n’est pas une maladie à déclaration obligatoire et aucun suivi systématique ne permet d’en connaître sa prévalence exacte.

● **La qualité de l’eau de distribution**

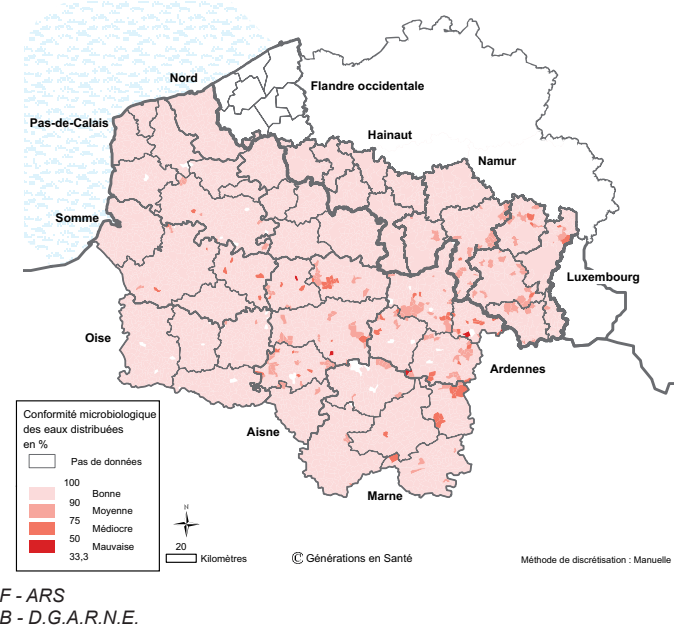
La mauvaise qualité microbiologique peut entraîner des troubles gastro-intestinaux. Ces problèmes peuvent engendrer une déshydratation chez les nourrissons, les personnes âgées ou immunodéprimées.

La majorité de la zone étudiée présente une qualité microbiologique conforme à la consommation humaine, puisqu’il est très souvent retrouvé entre 90 et 100 % de prélèvements conformes. Il existe cependant une différence notable entre le nord de la zone étudiée, qui présente une très bonne qualité d’eau distribuée, et le sud-est qui possède plusieurs unités de distribution de qualité moyenne, médiocre et même mauvaise.

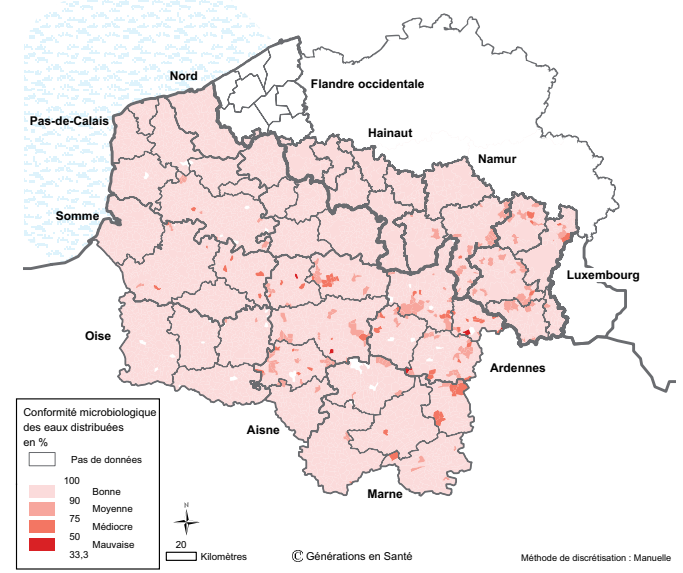
La teneur en nitrates est également un bon indicateur de la qualité de l’eau.

La majorité des bassins et des unités de distribution de la zone étudiée ont une teneur en nitrates de qualité moyenne (entre 25 et 50 mg/l). Les faibles teneurs en nitrates (inférieures à 25 mg/l) se retrouvent surtout dans le nord et l’est de la zone. C’est au centre du territoire que l’on observe le plus de bassins de distribution présentant une forte concentration.

Carte 1 - Taux de conformité microbiologique des eaux distribuées par unité ou bassin de distribution, Belgique 2009, France 2010



Carte 2 - Qualité des sites d’eau de baignade en 2009



● **La qualité des sites d’eau de baignade**

En 2009, du côté français de la zone étudiée, tous les départements affichent 100 % de conformité de leurs eaux de baignade par rapport aux normes en vigueur, à l’exception d’un site du Pas-de-Calais et de la moitié des sites dans les Ardennes.

Du côté belge, un tiers des eaux de baignade n’est pas conforme dans les provinces de Hainaut et de Luxembourg, et la moitié dans la province de Namur. À noter que 3 zones de baignade étaient interdites ou fermées en 2010 dans la partie belge de la zone étudiée.

Il est à noter qu’à l’exception du site de Boulogne-sur-Mer, dans le Pas-de-Calais, les eaux polluées sont toutes des eaux douces situées à l’est de la zone étudiée.

● **Les concentrations de PM10 dans l’air**

Les PM10 sont des particules en suspension dans l’air dont le diamètre est inférieur à 10 µm. Lorsqu’elles sont inhalées, selon la durée d’exposition, les éléments toxiques qu’elles transportent et la sensibilité des personnes, ces particules peuvent exacerber ou engendrer des pathologies respiratoires ou cardiovasculaires. Leur valeur limite journalière ne doit pas être dépassée plus de 35 fois par année civile (50 µg/m3).

Les émissions de PM10 qui dépassent la valeur limite fixée par les directives européennes se situent davantage dans le nord de la zone étudiée qui est plus urbaine. En effet, de 2008 à 2010, les stations des départements de l’Aisne, des Ardennes, de la Marne, de la Somme et des provinces de Luxembourg et de Namur n’ont jamais enregistré de dépassement, et, dans l’Oise, seule une station urbaine a enregistré des valeurs supérieures aux limites fixées durant une année (36 fois sur l’année civile de 2009). Les arrondissements les plus touchés sont ceux de Lille, de Dunkerque, de Valenciennes, et de Charleroi. En 2010, les mesures effectuées dans la zone étudiée respectent davantage les limites fixées par la directive européenne : seules deux stations ont dépassé la valeur limite fixée, contre 11 en 2008 et 14 en 2009. Ces différences peuvent s’expliquer par les diminutions de l’activité industrielle dues aux restructurations ou délocalisations de ces dernières années.

● **Les maladies respiratoires**

Sur la période 2004-2005, le nombre d’hospitalisations de plus d’un jour recensées pour asthme chez les enfants de moins de 15 ans est un peu plus important en Belgique qu’en France (17,1 pour 10 000 enfants de moins de 15 ans contre 14,2). Cette différence se confirme et s’accroît dans la zone étudiée entre les parties belge (19,8 hospitalisations) et française (14,7 hospitalisations). C’est essentiellement dans la province de Hainaut et dans le département de l’Oise que l’on relève les taux les plus élevés. À l’inverse, le département de la Somme apparaît le moins touché.

Tout comme pour l’asthme, les hospitalisations pour bronchiolite se révèlent plus fréquentes en Belgique qu’en France sur la même période. L’écart entre les deux pays apparaît encore plus important (31,3 hospitalisations de plus d’un jour pour 1 000 enfants de moins de 2 ans en Belgique contre 19,0 en France) et cette différence prévaut également entre les deux parties de la zone étudiée (36,6 hospitalisations dans la partie belge contre 21,2 dans la partie française). Les hospitalisations pour bronchiolite sont plus nombreuses dans les provinces de Hainaut et de Luxembourg, tandis que l’on retrouve les taux les plus faibles dans les départements de la Somme et du Nord.

Les écarts observés peuvent être liés à des enregistrements ou pratiques médicales potentiellement différents.

● **Les zoonoses**

Une zoonose est une maladie infectieuse atteignant les animaux et qui peut être transmise à l’homme. La leptospirose est une zoonose très répandue dans le monde. Sa transmission se fait le plus souvent par l’intermédiaire des rongeurs qui éliminent la bactérie en urinant. La bactérie peut survivre dans les terrains humides ou dans l’eau où les personnes peuvent s’infecter par contamination directe, la bactérie entrant en contact avec une blessure ouverte ou une muqueuse comme celles de la bouche ou du nez. Cette maladie peut engendrer une insuffisance rénale et tue dans 5 à 20 % des cas.

Le nombre de cas déclarés se révèle beaucoup plus bas en Belgique qu’en France puisqu’en trois ans (2008 à 2010) 20 cas ont été déclarés en Belgique contre 819 en France hexagonale. D’après le Centre national de référence de la leptospirose (CNRL) cela serait dû à une sous-déclaration plus importante en Belgique qu’en France. Dans son rapport d’activité le CNRL précise que la Champagne-Ardenne est l’une des régions qui a le plus haut taux d’incidence en France, tandis que la Picardie est l’une des régions qui a le taux d’incidence le plus bas.

La maladie de Lyme est une infection bactérienne transmise à l’homme par les tiques. Des symptômes neurologiques et des arthrites peuvent devenir chroniques si le premier stade de la maladie n’est pas traité. Le réseau Sentinelles estime qu’en 2009 et 2010 le taux d’incidence était de 42 cas pour 100 000 habitants en France. De 2007 à 2009, le réseau des laboratoires vigies constate qu’environ 11,2 personnes sur 100 000 ont contracté la borréliose de Lyme en Belgique. Que ce soit en France ou en Belgique, le nombre de cas apparaît plus important sur les régions forestières, c’est-à-dire à l’est de la zone étudiée : 67,6 cas pour 100 000 habitants en moyenne sont dénombrés par le réseau des laboratoires vigies dans la province de Luxembourg de 2007 à 2009 et d’après le réseau Sentinelles le taux d’incidence était de 148 pour 100 000 habitants en 2009 en Champagne-Ardenne.